



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL – SESSION 2020

## TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT

### Option A : ÉTUDES ET ÉCONOMIE

## CONVOCATION MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

### pour les épreuves professionnelles

**Pour toutes les épreuves (E21, E22, E23, E32, E33) le candidat apportera :**

- le matériel scolaire usuel,
- des crayons de papiers 2H, HB, 2B,
- des crayons de couleurs,
- l'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé, l'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- tout matériel électronique de communication est INTERDIT : téléphone, baladeur MP3, etc...</li><li>- aucun document n'est autorisé.</li></ul> |
|---|